



## **Appel à communication pour le colloque**

**« Greffe, don d'organes, don de vie : problématiques, réflexions éthiques et perspectives » 29,30, 31 octobre 2013 à l'Université Mouloud Mammeri/Tizi-Ouzou/Algérie.**

### **Argumentaire**

Combien de malades meurent chaque jour en Algérie faute de greffes? Combien de personnes allons-nous recenser sur la liste d'attente de la mort avant que la transplantation ne devienne une thérapie fiable et quotidienne proposée à ceux qui n'ont aucun autre espoir de guérison ? La greffe devient donc urgente à la fois sur le plan humain et sur le plan financier (la dialyse étant beaucoup plus onéreuse que la transplantation), mais l'urgence ne doit pas nous pousser à agir vite, sans réfléchir, car la greffe est un terrain très sensible où les erreurs sont impardonnables. Puisque nous sommes en retard dans ce domaine, profitons des expériences des pays qui ont atteint un degré considérable de perfection en médecine de pointe pour nous éviter les erreurs de débutant. Au Japon, la population s'est opposée des décennies durant, à la greffe à cause, entre autres, de l'affaire Wada (en 1968 le chirurgien a transplanté un cœur après l'avoir prélevé sur une personne en état de mort encéphalique sans avoir la certitude morale de son décès). En France, l'opinion publique, scandalisée, a jeté la suspicion sur la médecine après l'affaire d'Amiens (en 1992, les parents d'un jeune homme décédé ont porté plainte en apprenant que l'hôpital avait prélevé les organes de leur fils sans leur autorisation).

La greffe est une thérapie hautement technicisée qui nécessite de faire abstraction de certaines croyances millénaires jugées inébranlables (l'intégrité du corps, la sacralité du cadavre, la symbolique du cœur dans la religion musulmane, l'arrêt des battements de cœur, la croyance au destin...). Dans le même temps, elle exige de passer outre certaines évidences et de reconstruire d'autres convictions comme faire admettre à la population que la mort cérébrale,

résultat d'un héritage dualiste occidental (D. Le Breton) est une mort sans ambiguïté malgré les apparences de vie du cadavre, en outre elle fait transgresser l'éthique médicale et l'imaginaire collectif, car opérer et amoindrir ne serait-ce que pour une période transitoire une personne en bonne santé dans le cas du donneur vivant est inédit dans l'histoire de la médecine... Ces questions ainsi que beaucoup d'autres sont d'ordre éthique et dépassent largement le cadre médical. Elles interpellent de nombreuses disciplines : outre la médecine, on note l'immunologie, la psychologie, la sociologie, la philosophie, le droit, l'économie et la théologie. Suite à ces interrogations épineuses et inédites, la greffe est omniprésente dans la société moderne ; elle concerne les malades, mais aussi les personnes en bonne santé. Elle s'invite dans les débats publics et dans les discussions privées. Enfin, la transplantation nécessite une organisation sans faille et une préparation de fourmi, efficace d'amont en aval.

Bien que primordiales, les compétences techniques et la volonté ne suffisent pas à promouvoir la greffe. Il faut qu'elles soient secondées par un encadrement juridique et humain... ainsi que par des travaux de recherches et de réflexions impulsés par ce genre de rencontre.

Bon nombre de colloques dans les pays arabes surfent sur le thème actuel et médiatique des dons d'organes, mais ils restent souvent à la périphérie théorique du sujet et occultent les questions de fond, car les rencontres sont fréquemment opportunistes et improvisées. A la vision monolithique des choses s'ajoute le recours récurrent et rébarbatif à la religion et au droit. Les problématiques singulières des différentes greffes sont pensées indifféremment et uniquement sous l'angle juridico-religieux. Pourtant, on sait pertinemment que la référence à la théologie et au droit ne règle pas toutes les interrogations éthiques (Marie-Jo Thiel), et peut même produire des effets inverses à mesure de les surévaluer. Mettre en avant l'illicite engendre une résistance aux prélèvements, tandis que le licite a un effet culpabilisant car, l'autorisation peut être perçue comme obligation formelle à donner ses organes. Ce colloque se propose de dépasser cette vision binaire et de se pencher sur des questions éthiques et techniques relevant de tous les volets des prélèvements d'organes... Il se veut également un lieu de rencontre de compétences pluridisciplinaires permettant de réfléchir avec rigueur à des questions fondamentales...

## **Thématiques du colloque**

### **-La greffe vécue**

On ne peut organiser un colloque sur une question aussi sensible sans donner une large importance à la parole des personnes concernées. C'est le vécu qui doit donner au balancier son point d'équilibre. Comment attendre et vit-on la greffe dans le contexte algérien, quel est le rapport au donneur, à la dette, à la société... ? Quelles sont les transformations identitaires ?... Nous n'avons pas beaucoup de recul, mais l'Algérie compte tout de même quelques centaines de greffes de cornées et de reins prélevés sur des vivants. Pour combler le vide concernant les thématiques liées aux différents types de transplantations, les expériences étrangères sont les bienvenues.

## **-La société et les prélèvements**

A travers l'approche socioculturelle des prélèvements, il faudra s'interroger sur le rapport de la société algérienne au don et à l'intégrité physique ? Pour ce qui concerne le don entre vivants, il conviendra de se pencher sur son organisation et son encadrement, sur les représentations de la mort, sur la mort cérébrale dans la culture algérienne, sur l'intégration et les difficultés de la personne greffée, etc et se demander comment promouvoir le don : avec une information sans pression...

## **-Les prélèvements : pratique, organisation et modèles étrangers :**

Le don sera-t-il gratuit et anonyme ? Adopterons-nous le consentement présumé ? L'avis des parents sera-t-il sollicité ? Peut-on assurer la disponibilité des immunosuppresseurs dans un contexte de pénurie de médicaments ? La liste d'attente sera-t-elle nationale ou régionale ? Comment peut-on et selon quels critères la gérer ? Quel est le contenu de l'encadrement juridique qui nous permet de distribuer équitablement les ressources précieuses et nous protéger du trafic d'organes ? Avons-nous prévu et anticipé la pénurie d'organes ? Pour y remédier, avons-nous pensé à la mort à cœur arrêté à la fois conforme aux croyances culturelles et moyen complémentaire d'extraction d'organes ? Comment peut-on former les coordonnateurs ? A-t-on déjà préparé les réaménagements des CHU où les greffes auront lieu ? Selon les indices de quel pays, diagnostiquerons-nous la mort encéphalique ? Quelle sera l'heure à inscrire sur l'acte de décès ? Comment adopter un encadrement juridique strict qui nous permette de respecter la référence religieuse dans les cas suivants : diagnostic de la mort encéphalique, mort à cœur arrêté, demande de prélèvements, respect dû au cadavre, éthique du don entre vivants... Quel sera le statut et quelles seront les fonctions et les missions de l'Agence de biomédecine que nous voulons créer ?

C'est à ces questions parmi beaucoup d'autres que ce colloque tentera d'apporter des éléments de réponse.

## **Président d'honneur du colloque**

-Pr. Nacerdine **HANNACHI**, Recteur de l'université Mouloud Mammeri TIZI-OUZO (UMMTO).

-**Vice-président** Pr. Mohamed Brahim **SALHI**, Doyen de FSHS/UMMTO.

## **Président du colloque et responsable du comité scientifique**

- Ali **Recham**, MC habilité, Université Mouloud Mammeri/Tizi-Ouzou.

## **Comité scientifique**

- Pr. Bernard **ANDRIEU**, Université de Nancy.

- Zahia **BALI**, MC, Université de Ouarguela.

- Saliha **BOUMADJENE**, MC, Université de Bouira.

- Sylvie **FAINZANG**, Directrice de recherche, l'INSERM/ CNRS/Paris.

- Pr. David **LE BRETON**, Université de Strasbourg, l'Institut Universitaire de France.

- Louisa **MAROUF**, MC habilité, Université Mouloud Mammeri/ Tizi-Ouzou.

- Pr. Mohamed **MEBTOUL**, Université d'Oran. **GRAS**.

- Pr. Badra **MIMOUNI**, Université d'Oran.

- Pr. Brahim **SALHI**, Université Mouloud Mammeri/Tizi-Ouzou.

- Souhil **SAYOUD** MC, Université de Constantine.

- Pr. Abderrahmane **SI MOUSSI**, Université d'Alger.

- Pr Marie-Jo **THIEL**, Université de Strasbourg /(CEERÉ).

## **Comité d'organisation**

-Mme Sonia **ABDICHE**

-Mme Aziza **AÏSSI**

-Mr Hakim **AMROUCHE**

-Mr Mohand **ANARIS**

- Mr Ouidir **BELHIMER**

-Mr Farid **BOUTABA**

-Mr Younes **HACHLAF**

-Mlle Taous **KHERCHOUR**

-Mr Mohamed Smail **LAMARA**

- Mlle Saâda MAHTOUT
- Mlle Thiziri MAHTOUT
- Mme Nassima OUANDALOUS
- Mme Sacia SLIMI
- Mme Nacéra ZAIR
- Mme Naziha ZOUANI

### **Consignes de soumission**

Les résumés des propositions devraient être envoyés en format word à cette adresse : [rechamali@yahoo.fr](mailto:rechamali@yahoo.fr). Le texte doit remplir les conditions suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur
- Statut et institution de rattachement
- Les trois dernières publications de l'auteur
- Quelques indices bibliographiques de la contribution
- Le résumé ne doit pas dépasser les 2000 caractères, espaces compris.

### **Calendrier**

La date limite pour l'envoi des résumés est fixée au **15 juillet 2013**.

La réponse sera communiquée aux auteurs à partir du **15 août 2013**.

### **Contact**

[rechamali@yahoo.fr](mailto:rechamali@yahoo.fr)